

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

**Séance du vendredi 23 août 2024**

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	11

Par suite d'une convocation en date du 13 août 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 23 août 2024 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud, MM. Stéphane Vernier, Hervé Henry, Julien Ossola.

**Absents excusés :** Jean-Damien Bourillon donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert, Eddie Pfister donne pouvoir à Stéphane Vernier, Vincent Gauthier donne pouvoir à Julien Ossola.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal du 07 juin 2024.**

Le procès-verbal du vendredi 07 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Travaux ONF – Inscription à l'état d'assiette 2025 : Délibération N° 25/2024**

*Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;*

*Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;*

*Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;*

*Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;*

*Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2025;*

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

**PREMIÈREMENT,**

**SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025

**Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
19	5.48 ha	IRR
20.1	4.84 ha	E2
20.2	1.61 ha	E1
36	3.63	A1
37	3.46	A1

### Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
14.1	3.04	AS
51	1.90	E1

### DEUXIÈMEMENT,

**DÉCIDE** la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

**1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED** par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
14.1-19-20.1-20.2-51	RESINEUX	2025
36-37	PERCHIS DE HETRE	2025

**2 – VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES** par les soins de l'O.N.F. **ET DELIVRANCE** du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes.

Parcelle	Composition	Année de vente des grumes	Année de délivrance

**3 – EXPLOITATION** par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'O.N.F., les arbres de futaies étant vendus façonnée par l'O.N.F., le surplus étant délivré à la commune.

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance

**4 – DELIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DE LA PARCELLE n°30**

### TROISIÈMEMENT,

**pour les coupes affouagères :**

**ARRÊTE** le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;

**FIXE** le volume maximal estimé des portions à ..... stères ;

**Fixe** le montant total de la taxe d'affouage à ..... €, ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à ..... € par affouagiste ;

**ARRÊTE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

**FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies :
- Vidange du taillis et des petites futaies :
- Façonnage et vidange des houppiers :

*\*Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune. sauf*

si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.

**INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

### **Travaux ONF - Régie : Délibération n°26/2024**

- décide d'exploiter en régie la parcelle ..25.....

#### **1) Commercialisation des bois façonnés.** Saison : 2024../2025..

##### **décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement**

Suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, la commune/le Syndicat accepte de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré pour la saison à venir.

##### **décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de vente groupée de bois façonnés en vente par appel à la concurrence**

De manière à rendre plus attractive la vente de lots de bois façonnés de faible consistance par regroupement avec des produits similaires provenant d'autres forêts publiques de Haute-Marne, le Conseil Municipal décide de commercialiser sous forme de vente groupée. Les lots regroupés seront proposés à la vente par les soins de l'ONF lors des ventes par appel à la concurrence inscrites au calendrier des ventes ou aux éventuelles consultations postérieures à celles-ci.

Compte tenu de la multiplicité des propriétaires concernés par la vente d'un lot regroupé, la fixation de son prix de retrait est confiée à l'ONF. En cas d'inventu, l'ONF est autorisé à accepter une offre amiable qu'il jugerait suffisante sans recueillir l'accord préalable de chaque propriétaire.

La répartition du prix de vente entre les différents propriétaires contributeurs d'un lot regroupé sera établie au prorata de la valeur d'estimation de chaque apport de bois, et non du volume correspondant. Cette estimation sera établie par l'ONF avant la vente par application de prix unitaires identiques par essence, par qualité et par classe de diamètre à chaque apport de bois. Les lots regroupés lors des ventes publiques ne bénéficieront pas de l'escompte. Cette mention figurera aux clauses particulières des articles.

##### **décide de proposer les produits en vente par appel à la concurrence**

#### **2) Synthèse des volumes par modalités définies (au chapitre précédent)**

Essence	Volume indicatif par typologie (m3)		
	Contrat d'approvisionnement	Vente groupée en vente par appel d'offre	Vente par appel d'offre
HETRE	90 m3		
CHARME	1 m3		
CHENE	19 m3		
	110 m3		

#### **3) Frais financiers**

La commune accepte que dans le cas où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à chaque commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

### **Informations sur les différents travaux :**

#### **- Intempéries 2021 :**

La société Boureau intervient pour la dernière phase des travaux suite aux intempéries 2021 à compter du 15 septembre route de Laville aux bois.

- **Chemin de la Boursière :**

Les travaux forestiers de la ville de Chaumont sur le captage d'eau rue de la Boursière sont terminés.

- **Chemin Blanc :** travaux en septembre
- **Zone de stockage :** les grumes ont été stockés.

### **Informations paiements :**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Réalisé en €</b>
Commune de Chamarandes Choignes	Frais scolarité	3 250 €
ONF	Travaux forestiers	1 080 €
ONF	Travaux sylvicoles 2024 1 <sup>ère</sup> partie	1 935,90 €
ONF	Travaux sylvicoles 2024 2 <sup>ème</sup> partie	2 048,94 €
David Breton	Réfection plafond salle des fêtes	1 777,76 €
La ferme horticole	Fleurs	1 020,82 €
Brice Montoya	Fauchage accotements	3 528 €

### **Questions et informations diverses :**

#### **Affouages :**

Une réunion aura lieu courant septembre pour faire le point des parcelles à exploiter.

Les inscriptions auront lieu en mairie du 03 septembre au 15 octobre 2024.

Pour rappel : le tarif est de 60 € (forfait) payable à l'inscription.

Parcelles 27 (taillis) et 25 (Houppiers) pour 2024/2025.

En raison des intempéries de la saison estivale, le débardage des affouages 2023/2024 est prolongé jusqu'au 15 octobre 2024.

#### **Tarifs eau et assainissement :**

Madame le maire informe le conseil municipal, que les redevances eau et assainissement vont évoluer pour l'année 2025.

Une réforme des redevances et recettes du programme d'intervention 2025-2030 au niveau nationale va être instaurée.

Un conseil d'exploitation des régies « Eau » et « Assainissement » aura lieu le 06 septembre 2024 avec à l'ordre du jour la fixation des tarifs :

- Eau potable 2025
- Assainissement 2025
- SPANC (assainissement non collectif) 2025

#### **Etude captage d'eau :**

Madame le maire rappelle le contexte de cette étude et les premiers résultats exposés au dernier Conseil. L'étude se poursuivra par de nouvelles injections de produits traçants courant septembre.

#### **Avis entretien ligne électrique (Sipa) :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été contactée par la société Sipa ( mandatée par RTE ), enfin de définir l'aménagement et la charge de l'entretien sous la ligne électrique entre Chaumont et Rolampont.

### **Terrain tennis :**

Madame le maire fait un point sur le projet de réhabilitation du terrain de tennis.  
Une réunion est prévue en mairie le 03 septembre à 18h.

Un avis sera demandé aux habitants de la commune.

### **Point précipitation 29 juin 2024 :**

Suite aux importantes précipitations du 29 juin, des dégâts ont été constatés à la salle des fêtes.  
Couvreur, électricien, plaquiste et entreprises spécialisées sont intervenus permettant un rétablissement rapide de la situation permettant l'exploitation normale de la salle.

Concernant la descente de Laille-aux-Bois, la société Hydro et vidéo est intervenue pour curer les réseaux et rétablir les évacuations du village. L'entreprise Boureau doit intervenir pour proposer des modifications/améliorations des ouvrages créés suite à la catastrophe naturelle de juin 2021.

Un problème électrique est intervenu à l'Eglise. L'électricien doit intervenir prochainement.

### **Dégénérescence forestière sécurisation :**

L'ONF a été contacté pour une intervention sur des secteurs ciblés.

### **Fosses septiques :**

La campagne de vidange des fosses septiques va commencer. L'inscription se fait comme les autres années en mairie.

La date limite des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

Une fiche d'information sera prochainement distribuée.

### **Fête patronale**

Pour la seconde fois la fête patronale, qui se déroulera les 14 et 15 septembre, sera positionnée Rue des Lavois devant la petite salle communale jusqu'à l'intersection de la rue des sources.

### **Fête patronale : subvention : Délibération n° 42/2023**

Madame le maire propose de renouveler la subvention de 400 € octroyée aux forains présents pour le week-end de fête patronale. Le tir d'un feu d'artifice est envisagé.

### **Transports scolaires et/ou urbains :**

Les inscriptions pour les transports scolaire sont à faire sur le site de Cmonbus.

### **Pour rappel :**

Ils sont gratuits pour les élèves du primaire et payants pour les secondaires :  
Ils représentent un coût de 94 euros par enfant pour l'année scolaire.  
Il est possible de prendre des tickets occasionnels (1€20 le voyage).

Un abonnement scolaire associé à un abonnement urbain est possible (144 € par an, voyages illimités).

### **Composteurs :**

Le SDED propose la vente de composteurs.

Une proposition d'achat sera prochainement distribuée aux habitants.

L'Agglomération de Chaumont informe la population de l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Une fiche explicative sera distribuée aux habitants du village.

Suite aux subventions accordées par la Commune auprès de diverses associations, la mairie a reçu plusieurs remerciements.

Madame le maire présente le rapport de la sécurité routière pour l'année 2022 (107 accidents, 141 blessés et 15 tués).

Madame Bongard fait un point sur la manifestation du 14 juillet.

Compte rendu AG foot, Madame le maire fait un compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASLVF.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 11 octobre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

### **Séance du vendredi 23 août 2024**

**Délibération N° 25/2024 : Travaux ONF – Inscription à l'état d'assiette 2025**

**Délibération N° 26/2024 : Travaux ONF - Régie**

**Délibération N° 27/2024 : Fête patronale : subvention**

Marie-Noëlle Hubert

Pouvoir de Jean-Damien Bourillon

Stéphane Vernier

Pouvoir de Eddie Pfister

Hervé Henry

Brigitte Bongard

Ossola Julien

Pouvoir de Vincent Gauthier

Bourillon Jean-Damien

Absent excusé

Pouvoir à Marie-Noëlle Hubert

Gauthier Vincent

Absent excusé

Pouvoir à Julien Ossola

Boutellier Cécile

Braud Anne

Pfister Eddie

Absent excusé

Pouvoir à Stéphane Vernier

Bernadette Gaulot